

Le 2 décembre 2020

Objet : Témoignages des responsables des radios envoyés en ligne entre le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2020

Avez-vous identifié des conséquences de la crise sanitaire 2020 sur votre radio (ou futures conséquences) que vous souhaiteriez nous communiquer ?
Pas d'embauche, pas d'investissement, incertitude que l'avenir
<p>Une partie des conséquences de l'effet de la crise sanitaire est difficilement chiffrable ne serait ce que par le phénomène des réactions en chaîne des annulations d'actions et des activités.</p> <p>Notre association qui a pour objectif de valoriser les actions du territoire a vu son contenu d'antenne diminuer du fait de l'annulation des événements culturels dû à la COVID. De plus, notre contenu d'antenne se base entre autre sur la production radiophonique de bénévoles de l'association, qui pour certains n'ont pas pu réaliser leurs productions radiophoniques et donc cela entraine une baisse du contenu de diffusion sur l'antenne. Les événements culturels sur le territoire ayant majoritairement été décalés, puis annulés entraine pour notre radio des prestations sonorisées, couverture d'événements qui n'ont pas lieu, et peuvent mettre en dangers des partenariats pour 2021. Les enjeux financiers à craindre pour 2021 sont également liés au fait que les collectivités territoriales ne financent pas que du fonctionnement mais aussi de l'action...</p> <p>Cette situation sanitaire nous laisse craindre une baisse de l'activité d'animation du territoire, une baisse de subventions locales, et également une baisse de la subvention liée au FSER sélective. Une des principales conséquences pourrait être malheureusement une suppression d'une partie de l'emploi salarié.</p> <p>Enfin, ce qui est difficilement mesurable et ce que l'on craint est une démobilité du bénévolat...</p>
1 ^{er} conséquence va être, la fin un contrat salarié
4 mois en moins d'attestation FSER donc le dossier présenté sera certainement moins valorisé
A nos yeux, l'impact économique de la crise sanitaire fera ressentir ses effets en 2021 et surtout en 2022 car à ce jour tous nos partenaires ont joué le jeu de nous soutenir mais ne pourront certainement pas maintenir ce niveau de soutien étant eux-mêmes potentiellement impactés.
Absence de contacts pour parler des événements locaux (culturels, associatifs, sportifs etc.) d'où risque majeur de baisse de la subvention sélective FSER + mise en suspens de tous les projets avec les établissements scolaires + arrêt des prestations de location de matériel audiovisuel + mise en veille de tous les projets 2021 (collectage mémoire EHPAD etc.) + temps de travail inoccupé (télétravail / chômage partiel etc.).
Absence totale de MIC depuis le mois de mars. Obligation d'avoir recours au chômage

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

partiel lors de la première vague de la crise sanitaire pour maintenir les équipes. Augmentation des dépenses de protections sanitaires. Difficultés à se projeter pour 2021.
achat de bonnettes individuelles, de gel hydroalcoolique, d'essuie-mains papier jetables
Annulation d'accueil de stagiaire université (Maroc)
Conséquences financières évoquées ci-dessus
Lenteur de résolution de problèmes techniques par manque d'interlocuteurs
Annulation de manifestation et dette
Annulation de plateaux payants ; annulation d'ateliers radiophoniques ; annulation de soirées ; annulation de partenariats ; et pour 2021 : l'activité de la radio bien moindre par rapport à Sélective (FSER) qui sera donc certainement à la baisse
annulation de toutes les animations qui étaient prévues à 1 exception.
Aucun partenariat, pertes de partenaires, perte financière, perte d'annonce d'événement. Aucun renouvellement des adhésions
Aucune visibilité sur la reprise des animations Thés dansants/Manifestations diverses qui correspond à notre plus grosse activité tant en ce qui concerne la communication que l'organisation de nos propres événements ce qui se répercute sévèrement sur l'assiette de produits (tranche pour le maintien du FSER)
Autre conséquence l'absence de partenariat ou d'actions avec les structures culturelles, répercussion à prévoir sur l'aide sélective
Inquiétude sur le renouvellement de nombreuses adhésions associatives et adhésions de nos sympathisants, vente de nos calendriers, etc...
baisse d'activité 2020 = baisse de FSER 2021 !!! (déjà -5000€ entre 2019 & 2020)
Baisse de la mobilisation des bénévoles
Baisse de la subvention de FSER et de la subvention du Conseil Général, suite à baisse des ressources propres en 2020
Baisse de production radio
Moin de Publicité
Baisse de l'activité bénévole
baisse des cotisations
Baisse du bénévolat, moins d'invités qui viennent au studio
baisse du budget et risque de baisse des subventions
BAISSE DU F.S.E.R. + ARRÊT D'ENGAGEMENTS D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE + ARRÊT DES INVESTISSEMENT + REMISE EN QUESTION DE L'AVENIR DE NOTRE RADIO ASSOCIATIVE.
Baisse générale d'activité (exemple : 26 animations d'événements locaux en 2019, 2 en 2020!)
Baisse importante des dons
baisse significative des dons et adhésions
BAISSE SIGNIFICATIVE DU BUDGET RISQUE DE PERTE D'EMPLOI
Beaucoup de manifestations et d'évènements annulés qui risquent de nuire à la future notation du FSER Sélective ; à suivre d'éventuels problèmes de trésorerie.
Beaucoup moins d'interviews en studio. Présence moins importante des bénévoles.
Embauche d'un salarié pour interviews en extérieur.
beaucoup plus difficile d'accueillir des stages, services civiques...
moins possibilité de former et d'accompagner des nouveaux bénévoles producteurs

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

retard dans l'ouverture au public et l'animation autour de notre nouveau deuxième local / studio
Compte tenu de ces manques à gagner, nous pourrions tomber d'une tranche dans l'octroi du FSER. Conséquence, nous ne pourrions garder l'emploi salarié créé, et, risque ultime, mais hélas envisageable, mettre tout tristement la clé sous la porte après 36 ans d'existence et de bons et loyaux services à nos auditeurs
Conséquence financière, manque à gagner. Impossibilité de réalisation de certaines émissions en studio et sur le terrain. Annulation des rencontres, Surcroît du coût téléphonique et des NTIC. Impossibilité de recruter des personnes en contrats aidés ce qui génère un dysfonctionnement de l'activité tant dans sa mise en œuvre et aussi financièrement ; pas de Recettes (ASP). Ce qui entraîne des conséquences sur les subventions à venir.
Conséquences humaines non chiffrables sur équipe, embauches en temps partiel.
<p>Crainte d'une baisse des subventions pour les prochaines années</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crainte d'une baisse du nombre d'adhérents - La possible difficulté de reprise des événements de la radio (Fête de la Musique, Bourse Sonore...) dans les mêmes conditions qu'avant la crise sanitaire (baisse des recettes, de la fréquentation). - Inquiétudes sur l'avenir de notre radio. - Possible remise en cause ou retardement des projets des années à venir planifiés avant la crise (recrutement, nouveaux événements, développement de l'offre de formation / atelier radio...).
De nombreuses associations qui adhéraient à notre association afin que nous fassions la promotion de leurs activités n'ont pas adhéré en 2020 étant donné qu'elles ont dû renoncer à la plupart de leurs manifestations.
Déficit budgétaire pour 2020. pas de visibilité pour 2021 mais beaucoup de craintes concernant les financements des collectivités.
Déficit d'exploitation de l'ordre de 15 - 20 000 € pour l'exercice 2020, risque de cessation de paiement et de licenciement de personnel en 2021.
Depuis le début de la crise sanitaire, il n'a plus été possible d'assurer une tranche quotidienne d'infos locales pour lesquelles nous avons un partenariat avec quelques mairies de notre aire de diffusion. De même, dans le cadre de notre partenariat sur un contrat de ville, nous n'avons pas pu en 2020 réaliser tous les projets prévus initialement ; certes notre subvention de 10000€ obtenue pour 2020, n'a pas été remise en cause, mais nous sommes inquiets pour 2021!
Des changements dans la nature des programmes, dans la manière dont les émissions sont enregistrées, dans la difficulté à faire venir des invités : notre grille et la manière de la penser sont déjà impactés et continueront à l'être l'année prochaine. Les partenaires sur lesquels nous nous appuyons sont en difficulté, par rebond nous aussi. L'absence de réserves financières et une trésorerie très courte vont sans doute nous contraindre à des licenciements. Une aide exceptionnelle serait la bienvenue pour passer ce cap.
Des difficultés à venir en termes de trésorerie, en l'absence de recettes complémentaires aux subventions habituelles de fonctionnement.
Différé d'investissements, retard dans la mise en œuvre de nouvelles fréquences DAB+.
Difficulté à recruter des bénévoles
Difficultés dans le maintien de l'emploi et pas d'embauche comme prévu en 2021.

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

Difficultés dans l'organisation du télétravail des salariés, annulation d'enregistrements d'émissions, limitation du nombre d'invités pour certaines émissions, annulation de plateaux radio extérieurs dans le milieu culturel et autres domaines (environnement, éducation,...), caducité de partenariats, annulation de formations... Baisse significative du nombre d'actions à mettre en avant pour la sélective FSER !
Difficultés de maintient des postes professionnalisés de journaliste ou technicien
difficultés de trésorerie dues au manque de rentrées d'argents et à la continuités des charges de fonctionnement (loyer TDF, SACEM, charges salariales, loyer studio, remboursement de prêts, charges fixes)
Difficultés des règlements de fournisseurs, prestataires (diffusion) et loyers. Report de règlements.
Difficultés potentielles (financières, remobilisation humaine), à développer la radio face à des évolutions et de grands enjeux à venir (FM, DAB, branche audiovisuelle...)
difficultés travailler avec Education Nationale, Ehpad et le secteur culturel qui remettent en question notre grille de programmes
Diminution des produits qui va retrograder la subvention à l'échelon inférieur du barème d'attribution du FSER. Nous ne pourrons pas répondre aux différents critères pour l'aide sélective.
Diminution des subventions versées par les communes adhérentes. Baisse de la publicité et des annonces.
Diminution totale du chiffre d'affaire impliquant barème inférieur pour le FSER donc diminution de la publicité autorisée (20 %)
Diminutions des dons de particuliers, d'associations et de mécénat d'entreprise. La campagne annuelle auprès des auditeurs a été très impactée en 2020 et le risque est important pour 2021.
Du fait des restrictions nous n'avons pu recevoir divers acteurs associatifs ou Economiques en nos studios. De plus plusieurs événements n'ayant pas eu lieu nous avons pu couvrir différents événements en direct sur sites. Sans oublier les ateliers en directions des collèges, EPADH ou structure de réinsertions que nous avons pu effectuer. Pour l'avenir le redémarrage peut être difficile du fait des retombées de la crise.
Durant les 2 confinements notre radio a joué son rôle de lien social et de vecteur d'informations plus qu'à l'accoutumé , et pour ce faire n'avons pu placer notre personnel en chômage partiel , sinon pas de lien pas d'info , donc nos charges sont restées les mêmes(salaires , charges, frais de diffusion), mais nos ressources ont chuté , mettant en difficulté de trésorerie notre radio , et franchement une aide serait la bienvenue .
embauche de personnel
Embauche technicien animateur repoussée
En 2020, nous avons directement perdu environ 3000 euros liés à l'annulation d'évènements dont nous étions partenaires (organisations de plateaux, captations), campagnes de MIG-MIC et ateliers d'éducation aux médias. Cependant, ce chiffre n'est pas révélateur de toutes les actions culturelles, éducatives, de développement local, d'insertion, de lutte contre les discriminations, ou en faveur du développement durable que nous n'avons pas pu mener en 2020 et qui vont avoir un impact très important sur notre rapport d'activité. Par ailleurs, une partie des actions subventionnées sur la période Mars/avril/mai 2020, a été reportée à Mars/avril 2021, et va impacter l'activité et le temps salarié sur cette période. Par ailleurs, nous avons du pour pouvoir maintenir notre mission de média local de proximité, investir dans du matériel (enregistrement/prise de son) pour l'enregistrement de nos émissions

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

à distance pendant le confinement et nous avons également du investir dans des kits de désinfection du matériel et des locaux. Enfin l'équipe salariée a dédié une partie importante de son temps à la ré-organisation de l'activité et des missions bénévoles pendant le confinement; et à la mise en place d'un protocole sanitaire dans nos locaux et pour les prises se son en extérieur entre les deux confinements. Le temps salarié investi dans ces nouvelles missions dues à la crise sanitaire représente un coût non négligeable pour l'association et cela s'est également fait au détriment d'autres activités rémunératrices pour l'association.

En l'absence de visibilité sur 2021, beaucoup de partenaires ne s'engagent pas sur des renouvellements de partenariats.

De plus, la valorisation des actions pédagogiques dans le cadre de la demande de subvention sélective du FSER 2021 risque d'être compliquée, étant donné que beaucoup d'actions ont été interrompues en 2020.

Mécaniquement, à barème équivalent, la subvention devrait diminuer.

Le Conseil Régional a déjà baissé sa subvention 2020 à cause de la mise en place de fonds d'urgence.

En plus des difficultés à maintenir les partenariats dans un contexte de non visibilité sur le court et moyen terme, on assiste à une baisse de la motivation des bénévoles (dont l'engagement est la base des émissions de la grille) à cause des difficultés dues à a distanciation sociale.

En tant que centre de formation, nous n'avons pas pu organiser les formations prévues car elles sont très techniques et ne peuvent être transmises en distanciel. D'autre part, nous avons prévu une action de radio don pour générer une entrée de dons que nous n'avons pas pu organiser puisqu'elle était organisée par les bénévoles qui ont déserté les studios durant les confinements.

Essentiellement perte de mic/mig+action politique de la ville

Etant donnée la baisse de l'activité radiophonique, nous craignons une baisse conséquente de la subvention sélective du FSER, qui aurait un impact sur plusieurs années

Evènements annulés, interviews des artistes et associations de proximités - projets annulés pour manque d'effectifs

Exemple de publicité que nous pouvons perdre en 2021, les remontées mécaniques des stations de ski de notre territoire dans la mesure où elles ont eu une perte avec les fermetures courant mars 2020 et les fermetures annoncées cette fin d'année. Ceci pourrait entraîner une diminution d'heure / semaine pour un ou plusieurs salariés.

Faible visibilité sur les deux exercices à venir.

faiblesse du partenariat avec les entreprises en lien avec la publicité et la communication
adaptation de la grille des programmes : difficulté dans la réalisation en direct des émissions
déplacement sur le terrain
perte de contacts physiques

flou sur la sélective du FSER pour 2021

Fort impact sur la visibilité de la radio suite à l'annulation des événements des partenaires. Coûts liés au maintien de l'activité.

Fragilisation du dernier emploi CDI créé en Septembre 2019

Frein à l'embauche d'une personne sur un effectif existant de 3 personnes

FUTURES CONSEQUENCES : DOUTE SUR LE MAINTIEN DES EMPLOI ET HEURES TRAVAILLEES

garder nos emplois

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

Gele des embauches 2021
Grosses interrogations et inquiétudes par rapport au maintien de mécénat d'entreprises
Grosses interrogations sur le FSER sélective calculé sur 2020 // Difficultés sur le maintien de certains partenariats même publics dans le domaine culturel avec conséquences sur au moins une à deux saisons
Hors finance, les conséquences sont aussi à l'antenne. Certains bénévoles n'ont pas pu enregistrer et beaucoup d'émissions ont du être en rediffusion durant des semaines, les salariés étant quasiment les seuls à pouvoir exercer à distance. Ceci dit, nous avons développé notre aptitude à réaliser des sujets hors studio et avons informé assez largement nos auditeurs de l'évolution de la situation et des actions au niveau local.
Une question s'est posé sur le statut des salariés non-journalistes, effectuant habituellement des missions sur le terrain. N'ayant pas de carte de presse ou d'autre légitimé de plus que d'être un "agent de communication sociale de proximité" il n'a pas été possible de couvrir le territoire comme nous l'aurions souhaité.
Il n'y a eu quasi aucune manifestations culturelles, sportives ou autres dans notre région en 2020, ce qui nous a fortement pénalisé, et cela risque de continuer en 2021(baisse MIC-MIG+ partenariats). Nos commerçants locaux terriblement impactés par la crise sanitaire et économique n'ont pas les moyens de nous prendre des spots publicitaires, ainsi nous sommes également touché dans ce secteur.
il s'agit principalement d'un frein dans le développement de nos projets, en grand partie ceux avec les scolaires et les personnes âgées qui sont notre public principal et avec lesquels nous ne pouvons pas créer de dynamique ou de perspectives pour le moment.
Il y a une incidence directe actuelle depuis Mars sur le fonctionnement de l'activité antenne des locales donc une question que nous nous posons c'est la répercussion sur les dossiers fser sélectives de février 2021 car entre l'arrêt d'activité, le chômage partiel, les personnels en maladie, cas contact, en quarantaine.... entre les organismes qui sont avoir arrêts ou qui n'ont plus un fonctionnement normal depuis Mars cela a une incidence directe sur nos récurrences (émissions, reportages) depuis 9 mois ce qui va impacter nos sélectives. Nous ne savons pas ce qui va se passer début 2021 alors qu'à ce jour nous estimons nos pertes à plus de 60000 euros . Les commerçants, les partenaires financiers sont dans un flou total comme nous ce qui est actuellement préjudiciable. Les conséquences sont en cascade.
impact des actions non réalisées sur la subvention sélective
Impact financier - Impact sur la production de contenus et démobilisation des bénévoles aux prises avec d'autres urgences
Impact financier - Impact sur la production de contenus et démobilisation des bénévoles aux prises avec d'autres urgences
Impossibilité d'organiser les évènements de soutien d'où un manque à gagner de 3000 euros
-Impossible d'accueillir les émissions réalisées par les bénévoles dans des conditions de sécurité sanitaires optimales.
-Impossible d'accueillir du public, notamment pour les ateliers radio
-Impossible d'organiser des concerts ou des soirées
-Baisse drastique des reportages et interviews sur des sujets de vie locale en raison de

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

l'annulation des évènements socio-culturels

-De nombreux partenariats restent en suspens (notamment avec les clubs sportifs)

-L'optimisation des conditions sanitaires de la radio pour les salariés représente un coût annuel estimé à 2000 euros (achat de gel, de masques, de désinfectant pour le matériel électronique, bonnettes de micro jetables...)

Incertitudes sur les stations de sport d'hiver

Inquiétudes par rapport aux annonces des associations et perte d'un emploi

Justifier les actions pour le dossier FSER. Cette étape va être compliquée.. Mise en place des émissions en direct avec des invités impossible pendant cette crise sanitaire... dons et nouveaux contrats publicitaires frileux après la crise.

La baisse d'activité globale nous inquiète vis à vis du FSER et de la subvention sélective. La pandémie a freiné l'activité à tous les niveaux sur les actions initiales prévues (Actions culturelles et éducatives, environnement ou développement local; diversification des ressources...). Le dossier constitutif de l'année 2020 , qui sera déposé au plus tard pour avril 2021, sera incomplet et maigre en terme d'actions. La conséquence directe sera une baisse importante de la subvention. Nous subissons une perte d'un quart du budget sur l'année 2020, tout en anticipant sur une baisse de 10 % du budget annuel en 2021 uniquement lié sur la baisse de la subvention FSER (- 10 000 € = -60 % sur la subvention) . On peut donc estimer que la pandémie aura un coût de plus de 30 000 € pour notre association. A noter également qu'il est très difficile d'anticiper sur les activités de l'année 2021. Beaucoup de partenaires sont en position défensive, voir en grande difficulté. Cela pourrait tout autant avoir des conséquences sur le prochain dossier FSER, comme de continuer à baisser les ressources économiques pour le prochain exercice. Il est quasiment impossible d'anticiper au regard du contexte, ni de savoir quelles seront les pertes économiques à venir. A plus long terme, la radio doit commencer la diffusion DAB + en 2022. Pour que la réussite soit au rendez-vous, il est important d'avoir une économie saine, en capacité d'absorber de nouveaux coûts supplémentaires -

Or la pandémie COVID -19 a nécessité (par obligation) de puiser dans la trésorerie.Parallèlement, le retard des versements de subventions comme le FSER, génère d'autres problèmes de trésorerie. Il faut avoir recours à de nouveaux services bancaires coûteux, pour pallier à la situation, ce qui vient alourdir un peu plus la situation. D'un point vue des ressources humaines , la saison s'entache également de problèmes de recrutements (pertes d'adhésions)

La baisse globale des activités des structures partenaires se répercute sur nos activités radiophoniques. Il est à craindre que notre média de proximité soit moins sollicité à l'avenir avec pour conséquence directe un appauvrissement de nos actions valorisables dans notre dossier FSER et, en cascade, une baisse de nos financements FSER et toutes les collectivités publiques se référant à notre note sélective pour déterminer le montant des soutiens financiers. En outre, notre radio est aussi organisme de formation et nous avons noté que la période n'encourageait pas nos collègues de radio à suivre des formations. Donc une baisse notable également dans nos activités de formations. Notre inquiétude est fondée... et grandissante.

La conséquence de ces pertes sont financières.

La crise a une conséquence directe depuis le mois de Mars sur nos programmes entre le personnel ou les bénévoles malades, confinés, cas contacts.... nous avons perdu de

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

nombreuses possibilités de reportages, émissions... car il a été également très difficile de joindre des personnes en dehors des collectivités. Les gens ne souhaitent pas répondre ou ne voient pas l'intérêt ne pouvant plus exercer leurs activités. Cela va avoir une conséquence directe sur les dossiers de subventions sélectives. De plus avec l'annulation des événements, des festivals de toutes les animations cela a un impact sur les récurrences liées aux dossiers de subventions sélectives. On s'attend déjà à avoir un problème sur nos dossiers de février 2021 en raison de l'année très difficile qu'est 2020. Nous n'arrivons pas à nous projeter pour 2021 nous avons des clients qui ne peuvent pas se prononcer et nous pâtons déjà que l'année 2021 va être compliquée au niveau publicitaire, Mic, Mig... à ce jour.

La part de nos ressources propres est en quasi totalité liée à l'évènementiel et au dynamisme du territoire. Son montant est fonction d'un dynamisme de terrain qui est en berne. pour 2021 nous savons déjà que des grands événements culturels, dont certains patrimoniaux sont annulés (fête des conscrits, fin janvier 2021)

Les ressources des organisateurs de ces événements ont été durement impactées et l'avenir reste incertain. Les contacts de partenariats avec la radio qui se tiennent habituellement dans le dernier trimestre de l'année n'ont pas eu lieu et ses structures doivent présenter leur budget en fin d'année - la certitude d'annulation de nombreux partenariats est déjà actée pour 2021. Les multiples petites structures du territoire sont exsangues et ne sont pas en mesure de réaliser des prévisionnels d'actions et donc encore moins de budget. aucun atelier d'éducation aux médias avec les écoles n'est programmé à ce jour pour 2021.

La Perte de 50% du chiffre d'affaires.

La question se pose concernant le FSER....comment répondre aux critères pour la majoration....?????

La radio a été durement touchée par la crise, dès le 1er confinement, et tous les événements, salons, festivals ont été annulés depuis mars 2020. Par conséquent, il nous est impossible de justifier des partenariats habituels, ces derniers n'ayant pas eu lieu, ou ayant débuté et forcés de s'arrêter... Des ateliers prévus ont été annulés, car le face à face public n'a pas été possible. Dans certains cas, les collectivités ont tout de même versée la subvention, mais il faudra mener l'action en 2021, et il sera impossible de déposer une nouvelle demande en 2021. Aussi, sur la base de l'exposé ci-dessus, il va y avoir une baisse des recettes, une diminution significative de l'aide sélective, puisque la plupart des actions ne peuvent pas être justifiées (soit parce qu'elles ont été annulées, soit parce que les actions de solidarités réalisées pendant les confinements peuvent difficilement être valorisées par des courriers sous peine d'être traitée de "sans coeur"). L'annulation des événements en 2020, et dès à présent pour le 1er semestre 2021 a un impact dévastateur sur les MIG et les conventions (plateau radio, débat, etc...). Si les pertes ont pu être minimisées en 2020, avec l'aide des collectivités locales, les conséquences vont être plus graves en 2021, et en 2022 (aide sélective). Aussi, seule "l'année blanche" et le report de la note permettrait de limiter l'impact de la baisse des recettes.

La radio a reçu une reconnaissance indiscutée pour son rôle de média de proximité pendant la crise en maintenant un service d'information renforcé et sans avoir recours aux aides de l'Etat (chômage partiel, etc..). Néanmoins ce travail s'est réalisé avec une trésorerie s'affaiblissant de façon constante. La fin de Novembre a inquiété notre banque. On peut signaler la satisfaction du versement d'une première tranche de subvention du FSER en Juin. Ce qui inquiète c'est la façon dont le FSER va prendre en compte le contexte spécial par rapport au chiffre d'affaires et donc aux seuils (par exemple 38000-40000), la valorisation de la continuité du travail en période de crise, et la prise en compte "en quantité" des actions dans

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

les différents critères (ex: éducation, actions culturelles, travail avec des publics fragiles...). Une baisse du FSER aurait mécaniquement une répercussion sur la subvention régionale. Dans ce cas le déficit en fin d'exercice 2021 sera important, d'autant que nous n'avons pas diminué nos charges salariales et que nous ne souhaitons pas toucher aux emplois.

la radio est située sur une zone très touristique touchée très fortement touché par l'annulation des partenariats comme celui du festival.

La radio ferme mais la "crise sanitaire" n'est pas l'élément qui provoque cette fermeture . Loin de la .

la radio paye un loyer à partir de ses recettes propres. Un studio qui est en chantier car la situation ne nous permet pas d'avancer sur les travaux. =env 2000 euros de loyer payer pour rien sur 2660 annuel.

La radio traversait déjà une crise structurelle préoccupante; la crise sanitaire a aggravé et accéléré cette crise. Le chiffre d'affaire de notre radio tient principalement sur deux domaines: les ateliers radiophoniques d'une part, et les partenariats en communication de proximité d'autre part. Les deux ont été gravement touchés voire mis à l'arrêt sur de longues semaines. L'activité, avec notamment l'arrêt de nos ateliers, a été lourdement impactée dès le début de la crise. La plupart des ateliers commencés n'ont pas pu être terminés, d'autres n'ont pas pu se lancer. L'impact sur notre programmation éditoriale a également été fort: les bénévoles ne pouvant continuer à assurer leur production normalement, la production des salarié.e.s étant impactée par l'arrêt quasi complet du milieu culturel et artistique, le télétravail, puis le chômage partiel. Les partenariats promotionnels noués depuis mars ont tous été annulés.

Faute d'avoir une activité normale, d'ordinaire très dense sur le printemps et l'été, la radio a fait le choix de mettre une partie de ses salarié.e.s en chômage partiel. Après un été fébrile, l'activité avait à peine repris à l'automne que le nouveau confinement est arrivé, donnant peu d'espoir sur une reprise normale en 2020. A nouveau, une partie de l'équipe a été remise en chômage partiel sur du temps partiel.

Notre trésorerie a souffert dès le printemps. Nous avons été contraints de faire appel au fonds COVID RESISTANCE pour reprendre un peu de trésorerie et terminons l'année avec certes beaucoup moins de projets que d'ordinaire, mais avec une trésorerie redevenue "correcte", ou en tous cas moins alarmante (ceci étant dit, le fonds COVID résistance étant un prêt, il sera à rembourser...).

Par contre, nous sommes particulièrement pessimistes pour 2021; notre budget prévoit une perte importante, en anticipant une crise sanitaire qui durera encore sur le 1er semestre. Force est de constater que plus longtemps durera la crise, plus le chemin sera long pour reprendre une activité normale. Les membres du CA étant conscient.e.s de cela, nous savons doré et déjà que la radio ne pourra continuer avec 6 salarié.e.s pour 5 ETP: nous serons ainsi malheureusement contraints de nous séparer d'un salarié en juin prochain, afin de préserver notre radio, en espérant traverser la crise.

Enfin, je terminerai ce commentaire par un élément important peu pris en compte au départ qu'on commence à entrevoir en cette fin d'année: le moral. L'impact psychologique est encore difficile à mesurer chez les salarié.e.s sur cette baisse d'activité, sur le chômage partiel, le télétravail, les problèmes de trésorerie amplifiés et cette perspective difficile de réduction de notre effectif. Mais il est bien là; nous le mesurons à chaque réunions d'équipe, à chaque CA. Cet impact est encore plus difficile à mesurer chez les bénévoles qui ne peuvent continuer leurs émissions normalement. Autant le 1er confinement n'a eu que peu d'incidence sur leur production car des solutions ont été trouvées, des efforts ont été faits par tout le monde pour que les programmes continuent, coûte que coûte. Ce second confinement est plus dur. On

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

sent la lassitude, l'isolement, le ras le bol. Pour certain.e.s, pousser la porte de Plum'FM était l'un des rares échappatoire social. Cette porte est encore fermée, avec une reprise espérée et attendue début janvier. Il sera alors temps et pour l'équipe, et pour la radio...

La radio, subventionnée par le Fond de Soutien à l'Expression Radiophonique risque de ne pas pouvoir répondre à un nombre de critères suffisants pour prétendre à la même subvention que les années passées.

L'aide sélective 2020 du FSE subira les conséquences de l'annulation de tous les événements cultures annuels que nous avons l'habitude de valoriser.

La situation sanitaire a modifié nos rapports avec de nombreuses associations et collectivités qui ne prennent plus d'engagement en cette période incertaine.

La plupart de nos producteurs bénévoles sont des retraités, donc des personnes à risque au niveau du virus. Nous avons eu recours à des enregistrements à distance, ce qui a nécessité des investissements non prévus. Le personnel salarié a dû s'adapter à un nouveau fonctionnement qui risque de perdurer (au-delà du confinement).

L'annulation des recettes liées aux manifestations habituelles organisées par la Radio (Loto, Brocante, Bal) et la baisse de subventions de certaines collectivités territoriales va entraîner une baisse de l'assiette FSE nous faisant basculer vers une tranche de subvention d'exploitation inférieure. Pour 2021, il conviendrait de prendre dans le calcul de l'assiette FSE la meilleure des années 2019/2020. La pérennité de l'emploi CDI de notre station en dépend.

Le non remplacement d'un cadre (30 000 €) Annulation de travaux de finition suite au déménagement de l'année passée (15 000 €) et des mesures restrictives de toute nature pour garantir la stabilité de la station (15 000 €)...

Le retour à la normale prendra des mois, voir plus d'un an !?

L'enchaînement des vagues successifs de crise sociale financière maintenant sanitaire et techniques avec l'avènement du dab+ alourdissent un peu plus un bilan déjà lourd.
Recrutement de bénévole

Les auditeurs plus prêt de nous pendant cette crise. Notre proximité est un lien important avec nos auditeurs

Les communes et communautés de communes et métropole ne nous ont pas soutenu, juste la région nous a versé une petite aide exceptionnel. Perte très importante des clients en publicité. Nous avons prévu d'employer 2 jeunes mais c'est reporté à 2022 ou 2023. Les conséquences sont pas facile à ce jour de bien les identifier...

Les comptes de l'association seront fortement impactés pour cette année avec un bilan annuel négatif

Les confinements ont entraîné une baisse de motivation chez certains bénévoles animateurs qui n'étaient plus en capacité de se rendre dans les studios. Un gros travail de remobilisation est à prévoir.

Par ailleurs l'instabilité financière et l'incertitude opérationnelle de nos partenaires associatifs entraîne une baisse des projets en partenariats prévus sur 2021 et une baisse prévisible des ventes de prestations, avec un gros travail de prospection à venir.

Enfin, certaines parties de projets de 2020 ont dû être décalées à 2021 et vont impacter les activités de la radio, qui aura moins de temps pour travailler sur de nouveaux projets.

Les conséquences 2020 sont encore limitées. Mais l'impact devrait surtout se faire sentir sur le FSE à rendre avant avril 2021, car de nombreuses animations et émissions spéciales que nous avons l'habitude de faire et qui sont valorisées dans les différents points du FSE, ne pourront pas l'être sur l'exercice 2020.

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

<p>Les conséquences seront surtout visibles en 2021, les ateliers et projets en sein du jeune public et des séniors resteront non réalisable, donc baisse de revenu= baisse de subvention</p>
<p>Les dons des auditeurs qui sont une ressource importante pour la radio sont en baisse et celà risque d'avoir un effet également sur 2021</p>
<p>Les projets non réalisés mais dont le budget a été maintenu seront reportés à 2021 en augmentant la charge de travail de l'année et en provoquant dans certains cas une année blanche en 2021.</p>
<p>Les radios locales associatives qui structurellement reposaient déjà sur des équilibres financiers fragiles, sont à présent encore plus fragilisées par la situation sanitaire dégradée du pays et les conséquences qui résultent de cette situation. A cours moyen terme, c'est la masse salariale déjà mise à mal par la suppression des emplois aidés qui va devoir être revue à la baisse, impliquant inévitablement des suppressions d'emplois (non renouvellement de contrats). L'antenne va évidemment en subir les conséquences, avec pour ce qui nous concerne une remise en cause de la rédaction et de facto le traitement pluriquotidien de l'information locale. La limitation de la fréquentation des studios imposée par les injonctions renouvelées de l'état, entraîne un déficit de communication pour nos annonceurs, mais également pour l'ensemble des acteurs locaux, qui comptent sur la radio locale comme vecteur essentiel pour relayer l'information sur le terrain. Enfin, l'absence d'organisation depuis presque une année des animations que nous organisons sur la ville et qui représente une part non négligeable d'autofinancement, "plombe" douloureusement nos marges de manœuvre financières. Pendant ce temps, les charges financières courantes courent (loyers du local, du site de diffusion, chauffage, électricité, etc...) Merci d'avance, de porter un regard bienveillant sur notre situation.</p>
<p>Licenciements à prévoir</p>
<p>L'impact de la crise va réellement se ressentir sur l'année 2021 pour notre radio associative car les subventions perçues notamment pour des actions prévues en 2020 vont se concrétiser réellement que sur l'année 2021. Le problème c'est que pour 2021, nous ne pourrons donc pas solliciter d'autres aides tant que les projets en cours ne seront pas terminés. A cela s'ajoute l'arrêt complet des actions menées auprès des établissements scolaires depuis mars 2020 et auprès des festivals et manifestations culturelles de notre territoire (sans assurance de reprise actuellement). Les médias de proximité comme le notre n'ont jamais autant été utiles qu'actuellement mais vont-il pouvoir survivre alors que les aides potentielles vont diminuer et que les possibilités de recettes perçues ont disparu en 2020 et seront surement très faible pour 2021 ?</p>
<p>L'impossibilité de produire des attestations pour les bénévoles de la radio les a empêché de venir produire leurs programme en direct. Ni salariés, ni journalistes, les animateurs n'ont pu venir réaliser des émissions, même sur le thème du virus, alors que les associations locales en avaient évidemment besoin.</p>
<p>L'inactivité artistique de 2020 va très certainement avoir un impact sur le montant des subventions perçues par la radio : subvention FSER à venir + 2 émissions de radio en partenariat n'ont pu être maintenues régulièrement voir-même ont été stoppées.</p>
<p>L'organisation d'événements (festivals) pas de visibilité</p>
<p>Maintien du chômage partiel jusqu'à Juin</p>
<p>Manque cruel de publicité pas de possibilité d' avoir des nouveaux contacts !</p>

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

manque de bénévoles étudiants
MANQUE DE LISIBILITÉ POUR 2021
manque de trésorerie
Manques indéniables d'informations en provenance de toutes les institutions , Gouvernementales, Nationales, Régionales, Locales.
Même si notre radio a su s'adapter, en fonctionnement et en contenu actif, durant la crise sanitaire, c'est aussi au niveau qualitatif, à savoir le caractère associatif, que les conséquences se font sentir : difficultés d'accès à la radio pour les bénévoles (dont les bénévoles gestionnaires) et les réseaux partenaires, affaiblissement de la vie sociale inclusive de la radio,... Comment "comptabiliser" cela?
moins de manifestations et d'événements donc moins de rentrer de ressources
Moins d'émissions et chroniques pour certains => moins de revenus SCAM.
Merci, Cordialement.
N'a pu être sur le terrain et répondre aux sollicitations des partenaires. Nous n'avons pas pu faire nos évènements qui nous permettent de récolter des fonds.
Niveau du FSER en 2021 et peut-être les années suivantes
Nombreux événements annulés en 2020. Aucun engagement prévu à ce jour en 2021
Nos partenariats avec les différents acteurs de la culture et de l'événementiel en 2020 ont été soit annulés soit reportés en 2021. Il y a donc une perte sèche en 2020 qui ne pourra être compensée en 2021, en raison de l'impossibilité matérielle et de planning d'augmenter d'autant notre activité.
Il en va de même pour nos ateliers d'éducation aux médias.
En 2020 nous avons comme volonté de développer nos activités événementielles en interne, notamment un festival ainsi qu'un tremplin musical. Or l'annulation de ces événements, a occasionné une perte sèche liée à nos investissements en communication, et met en danger le versement des subventions accordées pour ces projets.
S'agissant plus spécifiquement du FSER, la baisse drastique des activités radiophoniques, ainsi que des partenariats notamment locaux et culturels ont considérablement amoindri nos chances d'obtenir un montant comparable aux années précédentes concernant la partie sélective.
A l'inverse, nos charges de fonctionnement et coûts de diffusions ont augmenté en 2020. Cette hausse va se poursuivre en 2021.
Conscients de la nécessité de "rattraper le temps perdu" en 2021, en augmentant l'activité, nous avons fait le choix de l'embauche, et couru un risque, qui s'avère in fine mettre en péril la stabilité de nos finances, si la crise sanitaire et économique venait à perdurer.
Notre activité est essentiellement basée sur les évènements culturels de notre région mais depuis mars 2020, toutes les manifestations extérieures sont annulées et les établissements culturels sont en grande partie fermés. De ce fait, les associations organisatrices d'évènements n'adhèrent plus à la radio et nos recettes parallèles telles que vente de messages promotionnels (MIC/MIG), vente d'émissions, vente de directs d'émissions

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

et autres prestations de service sont annulées ou ne peuvent être engagées. Le secteur marchand est fragilisé et/ou paralysé, nos recettes publicitaires et parrainage sont en baisses et les annonceurs sont frileux pour acheter des spots publicitaires. Nous déplorons d'autres sources de revenu que nous organisons chaque année.

Notre inquiétude concerne l'aide sélective du FSER car nos activités ont été fortement impactés en terme d'actions éducatives et culturelles.... La formation du personnel n'a pas pu se faire comme prévue .Le risque de voir son nombre de points diminuer de moitié est là je souhaite que la sélective FSER soit calquée sur l'exercice 2019 dans le cas où celle-ci se verrait minorée.

Notre modèle économique (pas de pub, pas de MIC, pas de valorisation, etc) fait que nous ne sommes quasiment pas impactés financièrement par la crise sanitaire. Seuls quelques ateliers d'éducation aux médias n'ont pas pu avoir lieu, mais ils sont reportés. Cela n'a pas de réel impact sur notre équilibre financier. D'autre part, le 1er confinement a été l'occasion d'étoffer notre grille des programmes avec de nouvelles émissions, de repenser notre activité et nos outils de travail. Malgré le contexte, nous avons été plutôt dans une dynamique de développement cette année. Bon courage et soutien à ceux et celles qui sont en difficulté !

Notre radio est dans les stations de ski : elle annonce beaucoup d'évènements en général, mais ils ont été annulé la saison dernière (qui s'est terminé en mars au lieu de fin avril), et pour cette saison les stations 'n'ouvriront pas en décembre.

Notre radio est financée à plus 90% par des dons de particuliers. L'impact en 2020 est limité, mais plusieurs auditeurs nous ont déjà partagé le fait qu'ils ne pourront pas nous soutenir à cause de la situation économique.

Notre radio travaillant avec, et pour l'évènementiel, ne voit pas le bout du tunnel.

Nous allons devoir nous passer de nouveau pour l'année 2021 d'emplois aidé et le financement du poste du permanent radio est plus que fragilisé.

Nous allons forcément avoir 1 baisse de la subvention FSER en 2021, car elle va être calculée sur les produits d'exploitations 2020 qui vont être en forte baisse dus principalement à la crise sanitaire que nous traversons.

Nous aurions du remplacer le véhicule de la Radio cette année, je ne sais pas si nous pourrons le faire en 2021.

nous avons démarré notre diffusion en DAB sen avril et aucune recette sur cette zone depuis ce démarrage soit 9 mois a perte ce qui va impacter le montant du FSER pour 2021.

Nous avons essayé de garder des contacts avec nos nombreux partenaires pendant la pandémie. Au cours de l'année 2021, nous allons devoir réactiver nos relations afin que la radio retrouve pleinement sa place dans le développement socio commerciale et socio éducatif de notre territoire. Il faut espérer que nous allons traverser cette période de mise en sommeil de certaines de nos activités mais il est évident que nous ne pourrons pas retrouver nos recettes habituelles au cours de l'année 2021. L'année s'annonce difficile

nous avons été un partenaire mangeur pour diffuser les messages et les information sur le COVID

Nous avons peur de subir une baisse des dotations à plus long terme due aux difficultés que vont rencontrer les collectivités quand on commencera à parler de la facture du "quoi qu'il en coûte".

Nous craignons également une disparition de certains de nos festivals partenaires qui n'auront pas la trésorerie pour repartir en 2021.

Nous avons une forte probabilité que l'Université ne renouvelle pas son soutien auprès

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

de l'asso en 2021, ce qui laisse présager une perte de 10 000€... Ils font actuellement le mort.
Nous devons mettre nos locaux en conformité avec les mesures nécessaires pour recevoir des invités et du public (aération) ce qui va nous coûter très cher (climatisation, changement et ouverture des fenêtres, pose de grilles et remise en état des murs), mais sinon nous ne pourrions pas recevoir des invités et du public avant la fin de la pandémie.
nous devrions licencier des animateurs au moins 0.7 équivalent temps plein, pas de projets investissements à longs termes, nous risquons vers mai 2021 cesser notre activité avec des salariées
Nous espérons pouvoir sauver nos emplois.
Nous espérons que la subvention sélective du FSER ne sera pas trop impactée du fait de la diminution des émissions liées aux domaines tels que la culture et l'éducation, l'intégration et la lutte contre les discriminations, l'environnement et le développement local.
Nous n'avons pas pu mener à bien les ateliers-radios prévus avec les Collèges et Lycées. Des événements culturels, commerciaux et sportifs dont nous assurions l'animation ont été annulés. La baisse de Produits liés à l'activité radiophonique va entraîner une chute de la publicité. Nous sommes forcément inquiets des conséquences d'une telle situation... Merci de l'aide qui pourra être apportée à toutes les radios comme la nôtre dont les budgets ne sont pas "élastiques".
Nous n'avons pas reçu de subvention de la politique de la ville. Aucun atelier n'est possible. Les Plateau Radio pour RCF ont été annulés (4900 e). Pour cette année, nous avons de la réserve mais l'année prochaine cela va être dur et cela va hypothéquer le démarrage en DAB+ et le fait de garder notre salarié à 20h - Je touche le Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, pouvez vous aussi agir pour ce fond (on est à - 2000 € alors qu'en 2019, nous avons fait plus de 400 ITW)
Nous observons une perte quasi totale des partenariats culturels pour l'ensemble de l'année 2020. En lien ou pas avec la situation COVID, pour l'heure 4 communes qui nous versaient des subventions les années précédentes n'en verseront pas cette année
Nous pensons que les futurs investissements, la DAB et l'équipement entre autres, nous poseront un sérieux problème en 2021.
Nous sentons aujourd'hui que toutes les institutions (écoles, Lycées, Collège, SPIP, PJJ,...) ne comptent pas ou plus s'engager sur un projet culturel (la culture étant délaissée), donc pour la continuité de nos partenariats il est compliqué de nous avancer sur la pérennisation de nos actions, c'est même très inquiétant, personne n'ose s'avancer pour le moment pour dire si oui ou non il y aura report et quid d'un potentiel renouvellement.
Nous sommes en train d'évaluer les conséquences sur 2021 mais l'équilibre comptable sera difficile à atteindre. D'ores et déjà des ateliers d'une fiction radiophonique ne pourront être renouvelés, des restrictions budgétaires seront imposées pour nos interventions dans le le cadre de la politique départementale d'insertion et sans doute dans le cadre de la Politique de la Ville (?). Pour pallier ces situations, nous nous orientons vers un recours au mécénat privé (fondations principalement) et celui-ci s'avère plus aléatoire à obtenir compte tenu du nombre important de demandes reçues par ces organismes. Pour l'heure nous n'envisageons pas une réduction des charges notamment sur la masse salariale, ce qui signifie que nos charges 2021 seront quasiment identiques à celle de 2020.
Nous sommes obligés maintenant de refuser des publicités, car nous ne pouvons pas faire plus de 20 % de publicités par rapport à notre chiffre d'affaire, et les 80% de hors pub

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

étaient surtout nos soirées , concerts , salons et foires et podium de l été . Le prêt BPI ne rentrant pas dans notre chiffre d affaire hors pub .

Nous avons écrit au CSA , pour évoquer notre problème , espérant un assouplissement temporaire de la règle des 20 % de pub (nous ne réclamons jamais le Fond de Soutien), mais nous n avons eu aucune réponse à nos problèmes .

Et tant que l évènementiel ne seras pas autorisé , nous serons dans le gouffre , surtout pour 2021.

Et nous avons 6 salariés à payer en plus de nos bénévoles .

Et notre diffuseur TDF , refuse de nous faire la moindre ristourne .

Nous travaillons en étroite collaboration avec les acteurs socio-économiques (tourisme) de notre territoire. Certains d'entre eux ont été particulièrement mal menés et concentrent leur effort sur le maintien des emplois. Nous savons d'ores et déjà que leurs budgets alloués à la communication et valorisation de leurs activités seront revus à la baisse en 2021.

De même que sur notre territoire de montagne nous accompagnons habituellement les activités hivernales. Avec l'interdiction d'ouvrir les stations et d'organiser les grands événements sportifs nous perdons un nombre important de partenaires.

D'autre part nous sommes dans l'incapacité de prévoir en 2020 des projets en direction des scolaires ou des publics spécifiques (personnes handicapées, personnes âgées...) parce que les institutions n'ont aucune visibilité et que pour le moment de nombreux établissements interdisent leur accès aux personnes extérieures.

Nous vivons entre autres des dons des auditeurs. Ceux-ci se retrouvant en difficultés financières auront plus de mal à nous soutenir.

on espère continué les projets pour la nouvelle année avec nos divers partenaires et poursuivre nos plateaux radio sur notre zone d'écoute

Organisation du travail des salariés (télétravail difficile à mettre en œuvre), annulation d'enregistrements d'émissions, limitation du nombre d'invités pour certaines émissions, annulation de plateaux radio extérieurs dans le milieu culturel et autres domaines (environnement, éducation,...).

Organisation interne et aménagement des postes de travail - surcoût matériel de fournitures spécifiques liées à la protection sanitaire (2020+2021) - Incertitudes de maintien des actions et des aides publiques - Réadaptation de programmation et du métier sollicitant de nouvelles ressources pour être adapté aux besoins du covid

Oui !!! J'ai du licencié à CONTRE COEUR 1 salariée 10ans d'ancienneté (secrétaire comptable) 1 femme de ménage; J'espere pouvoir les rebaucher quand les jours redeviendront meilleurs....

Oui coût important d'adaptation, achats de produits, masques, perches micro..., bénévoles très frileux a reprendre leurs émission

Pas de F.S.E.R. sélective en 2021 pour cause de modification de condition d'attribution des points aux critères principaux, exemple: les stagiaires ne sont plus un critère d'attribution en critère éducatif. Je ne sais s'il y a un lien entre ces modifications et la crise sanitaire.

Pas de projet ni d'investissement à court terme et avenir incertain de la radio

Pas d'embauche au vu de la situation trouble.

Perdre 20 076 euros en 2020 = 1 licenciement économique en 2021.

Perte d'attractivité de la radio par l'impossibilité de réaliser des émissions en direct - Possibilité de pertes d'adhérents due à la démotivation des animateurs suite aux fermetures des studios pour crise sanitaire lors des 2 confinements + la restriction des invités - Moins de partenariats et d'échanges avec les milieux culturel et social, donc moins de visibilité pour

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

notre radio. En bref, une activité très ralentie pour des charges identiques.
Perte de chiffres d'affaires suite à l'annulation de partenariats sur des événements extérieurs ainsi que des campagnes de communication issues du monde associatif, événementiel et annonceurs privés. Certaines opérations de communication pour la radio n'ont pu être mises en place.
Perte de personnel
Perte de revenus.
Perte de revenus. Palier pour le FSER
perte de visibilité par manque d'événementiel et désertion du campus
Perte importante de budget, annulation d'un événement de la subventions et des ressources liées, annulation d'ateliers d'initiation radio avec des enfants,
Plus d'embauches à cause de la situation actuelle
plusieurs commerces vont fermer, donc pas de pub, les mairies ne subventionnent pratiquement pas : de plus de 26310 € de subventions nous sommes passés à 3504 € !
Potentielle perte sur subvention sélective pour cause de faible nombre d'attestations
Pour 2020, aucune formation pour le personnel radio. Il a été impossible d'envoyer les salariés en formation. Pour 2021, il y a un gros risque de "2ème vague" de difficultés financières car nombres de projets ont été reportés sur 2021 en attendant les jours meilleurs. Or, nombres de ces projets ayant fait l'objet de financement déjà versé en 2020, il n'y en aura pas de nouveaux. L'année 2021 va en grande partie servir à gérer les projets 2020. Par ailleurs de nombreux partenaires comme les festivals ne seront pas en capacité de reprendre avant juin 2021; cela mettra en cause les partenariats habituellement menés donc : perte de financement / absence d'attestations.
Pour l'instant c'est difficile à évaluer notre future et de prévoir les conséquences, mais certaines subventions ont diminué déjà et certains projets sont mis "en attente"...
Pour nous il s'agirait surtout d'une année 2020 (si l'activité culturelle reprend plus normalement en 2021), où nos actions n'auront pas pu se faire pour une grande majorité, et pour laquelle nous verrions donc une baisse significative de la subvention sélective. Nous sommes assez confiants dans le fait que nous pourrions à nouveau ensuite renouer des partenariats avec des établissements scolaires par exemple. Mais l'incertitude demeure évidemment, et les conditions d'accueil sont rendues plus difficiles. Il est important de considérer que pour nous la subvention sélective est un levier pour notre futur développement, et qu'une année (quasi) blanche sera difficile et longue à compenser, et dans le pire des cas pourrait remettre en question la pérennisation des postes des salarié.e.s. Puisque la subvention d'exploitation nous est attribuée en fonction du total des produits, et que la subvention sélective pèse aussi dans ce total. Il serait donc important et juste pour nous de pouvoir recevoir une compensation à hauteur de cette perte, avec pourquoi pas un montant basé sur la différence de la sélective entre 2020 et 2019.
Prévisionnel à -13500€ pour 2020 et encore plus conséquent en 2021
probleme d'accès à nos locaux car sur un site fermé (ecole)

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiotvisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

PROJETS RETARDES ET RECONSTRUCTION EN 2021 POUR LES JEUNES DU COLLEGE DU TERRITOIRE

- TABLE RONDE AVEC DES JOURNALISTES NATIONAUX ET LOCAUX
- UNE ACTIVITE TRES RALENTIE DE LA VIE DE LA RADIO
- PARALYSIE DES ACTIONS SUR NOTRE TERRITOIRE
- ABSENCE DE SUBVENTION, PARTENARIATS REPOUSSES ...

radio locale associative, la fermeture des multiples commerces ainsi que l'annulation des événements locaux, nous ont bien évidemment portées (et nous porteront) d'énormes préjudices, sans que l'on puisse réellement les chiffrer.

Re-construction de partenariats

Report de l'embauche d'un second emploi aidé.

Report d'embauche et/ou de passage à temps complet pour des salariés à temps partiel

Report d'investissements

Report des éventuelles embauches prévues

Report des projets et investissements pour essayer de compenser les pertes

Report d'une embauche d'un coordinateur d'antenne.

Report sine die d'une embauche d'un journaliste.

RESSOURCES -16400€ ET CONSEQUENCE PLUS IMPORTANTE EN 2021

Résultats financiers déficitaires, investissements reportés, charges supplémentaires dues au coût de diffusion du DAB+ depuis nov 2020.

Retard important dans le développement et la structuration de notre projet associatif créant de fait et en parallèle une instabilité financière, un surcroit d'activité avec les mêmes moyens humains. Les retards dans les subventions de l'Etat nous ont aussi plongé dans le rouge durant plusieurs mois. Le PGE nous a été déconseillé pour ne pas s'endetter sur le long terme sans avoir d'assurance de pouvoir surmonter cette épreuve. Résultat : renoncement à une campagne de communication (7000 euros) et renoncement du recrutement de deux mi-temps (personnel de gestion administrative et personnel sur la communication externe) Si nous allons relancer un certain nombre de dossiers pour 2021 nous nous attendons à rencontrer de grosses difficultés voire des empêchements pour y arriver. Merci pour votre travail syndical sur cette question.

Risque de baisse de l'aide sélective du FSER du à la baisse d'activité

Risque de baisse de tranche pour la subvention d'exploitation du FSER

Risque de baisse tranche Fser , peu de recettes pour des charges identiques aux années précédentes dont salaires.

Risque en 2021 d'avoir une baisse de la subvention sélective FSER pour l'activité 2020 et des Ateliers qui n'ont pas pu avoir lieu en 2020 comme prévu.

Risques au niveau de l'emploi - Mise en place de projets reportés - Fragilité malgré le fait que nous avons d'avantage couvert l'actualité locale et donné la parole sur notre antenne aux acteurs locaux , par rapport aux radios commerciales.

Si les subventions du FSER (exploitation et sélective) baissent beaucoup de radios ne pourront plus travailler correctement et à court terme certaines radios associatives cesseront démettre

Si nous avons réussi à passer l'année 2020 sans encombre, l'année 2021 s'annonce plus difficile. Nos partenaires culturels et éducatifs sont en grandes difficultés, les budgets prévus sur les actions de communication social risque d'être les premiers à en pâtir. Les

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

collectivités locales ont dû elles aussi fournir des efforts importants pour soutenir l'économie locale. Leur moyens engagés sur nos actions les années passées risquent de ne pas être reconduits ou fortement diminués.

Si rien ne reprend massivement en janvier: à la fin de 2021 chômage partiel pour 3 salariés et voire plus si il y a un effet domino qui impacte le niveau des aides FSER.

Soutient financier d'une association pour l'embauche qui n'a pas pu se faire. Cette association doit aujourd'hui faire face à trop de demandes et a revue ses priorités. Achat du matériel pour respecter les gestes barrières (plexis, mousses de micro, produits et lingettes désinfectantes....)

Suite à des difficultés financières dues à la crise sanitaire, nous avons du licencier notre journaliste. Nous ne sommes pas sûr pour 2021 de pouvoir garder tout notre personnel. Beaucoup pertes tant au niveau des MICS que des Pub ainsi que des annulations des émissions extérieures auprès de divers organismes qui rentrent en compte dans notre budget

Suite à la crise sanitaire du pays, les évènements relayés par notre radio ont tous été annulés. Ceci a entraîné une baisse sur nos ondes d'interventions valorisables au sein de notre dossier de subventions FSER. Donc une possible baisse des aides publiques pour notre association.

Suppression d'emplois

Suppression de 1 ETP (journaliste) - non renouvellement de CDD.

Suppression de poste

tensions sur notre animateur salarié = dépression suite aux conditions de confinement = besoin d'un mi-temps thérapeutique

Tous les évènements de 2020 dont la radio était partenaire ont été annulés d'ou un chiffre égal à 0 concernant les animations rémunérées que nous faisons habituellement. La radio a été tres impliquées durant cette crise sanitaire et désormais économique ! va t'elle survivre, va t'elle être soutenue !?

Tous les événements prévus en 2020 n'ont pas de garantie de report en 2021. Les appels à projet 2020-2021 sont en stand by avec les structures participantes car nous avançons dans le brouillard. Conséquences perte financière supplémentaire.

Très nette baisse de nos partenaires habituels comme les événements culturels les foires. Il semblerait également que les subventions des collectivités territoriales soient revues à la baisse dans le cadre de leur budget 2021. En conclusion une grande inquiétude quant à l'avenir de nos radios associatives

Un certain nombre de Conventions avaient été signées pour la saison sportive, 2020/2021, (débutant en Septembre 2020 et courant jusqu'aux finales en Juin 2021), avec des clubs sportifs professionnels, dans le cadre d'Echanges/Valorisations, mais en raison de la crise sanitaire obligeant que les matches soient joués à huis clos, donc, sans accueil du public dans les stades, les Conventions ont été suspendues. (échanges/valorisations). Par ailleurs des manifestations dont nous aurions dû assurer l'animation, ont été annulées. Toutes les actions que nous devons mener avec les Ets scolaires et Etablissements médicaux éducatifs, ont également été annulées, en raison des contraintes sanitaires, de même que les ateliers "Séniors" que nous réalisons habituellement dans le cadre de la "Semaine bleue". Par ailleurs, les émissions que nous réalisons habituellement sur le terrain, ont dû être annulées. Annulés également une partie des partenariats avec les stations d'altitude.

Un déficit d'au moins 10 000€ en 2020 si pas d'aides publiques supplémentaires et difficulté de démarrage du DAB+ qui va nécessiter un budget supplémentaire qui aggravera notre déficit en 2021...

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu

Une baisse de la présence des bénévoles à l'antenne et une certaine crainte de leur part à revenir vers les studios. Les temps de vie associative sont aussi moins mobilisateurs lorsqu'ils sont en distanciel. Difficultés à se projeter et difficultés à trouver des intervenants pour les ondes car nous sommes une radio essentiellement tournée vers la promotion des événements culturels.

Une baisse de nos prestations, une augmentation de nos dettes et une situation globale plus compliquée.

Une baisse de notre CA, donc une baisse à priori du FSER pour 2021

Une perte de 10 000 € sur la subvention de fonctionnement
Nous devons embaucher un collaborateur en 2020 la crise, les difficultés financières à venir ont eu raison de cet emploi

Une perte de la dynamique associative dont le retour n'est pas garanti. Nous avons aussi le sentiment que nous allons passer beaucoup plus de temps à travailler pour retrouver le niveau "d'avant" que pour développer de nouveaux projets. Un retour à la "normale" risque de prendre des années...

Une très grande partie des programmes réalisés habituellement par la radio en partenariat avec les écoles primaires, collèges, lycées, associations, organismes culturels et structures municipales ont dû être annulés pour respecter les protocoles sanitaires.....

visibilité nulle pour 2021 et questionnement sur ma pérennisation des emplois. Pour 2020 baisse de pratique des bénévoles au vu de l'impossibilité de faire de chez eux.

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (IUDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiodivisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu